

## COMPTE-RENDU DU 09/12/2021

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSEMOUGE, Fabrice HALLER, Stéphane JANOT, Françoise KAMERER, Olivier MONNIER, Claude VUILLEMIN.

Absent excusé : André BILLOTTE (procuration à Claude ARMBRUSTER), Marcel TAVERNIER

Secrétaire de séance : Fabrice HALLER

### ORDRE DU JOUR :

#### DELIBERATIONS

- 1 **Approbation du compte-rendu des séances du 7/10 et 30/11/2021**
- 2 **Mise en place du RIFSEEP à partir du 01/01/2022**
- 3 **Adhésion à la convention de participation prévoyance**
- 4 **Adhésion au service de prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du CDG70**
- 5 **Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Social)**
- 6 **Décision modificative 1 -virement de crédit budget commune**
- 7 **Assiette et destination des coupes 2022**
- 8 **Dénomination du chemin rural ZA10**
- 9 **Contrat de bûcheronnage, abattage, débardage**

#### QUESTIONS DIVERSES

Maison du pavé  
Location des salles  
Décoration de Noël  
Distribution des colis  
Repas des anciens

#### DELIBERATIONS

**1 Approbation du compte-rendu des séances du 7/10 et du 30/11/2021**

Le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du 7/10 et du 30/11/2021 et demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque ni question.

Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

**Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 9**

**2 Mise en place du RIFSEEP à partir du 01/01/2022**

Le Maire explique que les agents de la commune sont rémunérés en fonction de la grille indiciaire sans prime depuis des années, afin de valoriser le travail accompli il dit que le RIFSEEP peut être mis en place. Un groupe de travail s'est réuni plusieurs afin de proposer les montants maxi et mini pour la partie fixe du RIFSEEP et pour la partie variable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre en place le RIFSEEP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 9**

### **3 Adhésion à la convention de participation prévoyance**

La commune a participé à la mise en concurrence des contrats de prévoyance, la MNT a été retenue par le CGD70. La commune peut choisir de conventionner avec le CDG70 pour que les agents bénéficient des tarifs préférentiels, et doit fixer le montant d'aide qu'elle attribue à chaque agent. Pour mémoire actuellement il est versé 15 € par mois aux agents qui bénéficient d'un contrat labellisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de signer la convention avec le CDG70 et fixe la participation de la commune à 15 € par mois proratisé au temps de travail.

**Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 9**

### **4 Adhésion au service de prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du CDG70**

Monsieur le Maire explique que la commune a passé une convention avec le CDG70 concernant le service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme (ancien nom du service) en 2019 qui prend fin le 31/12/2021. Il propose de reconduire cette convention pour la somme de 50 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'adhésion à la convention.

**Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 9**

### **5 Adhésion au CNAS (Comité National d'action Social)**

Le Maire explique que l'action sociale est une dépense obligatoire pour les communes et que cette dépense n'est pas encore inscrite au budget. Il propose de passer par le CNAS qui répond à toutes les obligations légales concernant cette action sociale. L'adhésion à ce service est de 212 € par an et par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au CNAS et précise que les agents titulaires, stagiaires, et contractuels sur un emploi permanent avec une présence supérieure à 6 mois dans la commune pourront en bénéficier.

**Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 9**

### **6 Décision modificative 1 – virement de crédit, budget commune**

Le Maire explique qu'il manque 0.79 € pour régler les intérêts d'emprunt. Afin de remédier à cela, il faut faire un virement de crédit du compte 615231 au compte 66111.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM1.

**Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 9**

### **7 Assiette et destination des coupes 2022**

Le Maire explique que l'ONF a proposé à l'assiette des coupes la parcelle 21a.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'assiette et destination des coupes pour 2022.

**Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 9**

### **8 Dénomination du chemin rural ZA10**

Le Maire explique que les propriétaires de l'habitation située au bout du chemin ZA 10 et répertoriée 34bis grande rue rencontrent des difficultés pour la réception de leurs courriers et colis. En effet, les livreurs confondent le 34bis grande rue et le 34b grande rue situé un peu plus bas.

Afin de régler ce problème, le Maire propose de nommer le chemin rural et de changer l'adresse des propriétaires. Le chemin étant situé dans le lieu-dit des « champs montants », il propose de nommer ce chemin : chemin des Champs Montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer le chemin ZA10 chemin des Champs Montants.

**Vote : Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 9**

## **9 Choix des contrats de bûcheronnage, abattage, façonnage**

Le Maire explique qu'il faut désigner l'entreprise qui s'occupera des travaux de bûcheronnage, d'abattage et de façonnage, il présente 2 devis.

Le choix du Conseil municipal se porte sur l'entreprise qui a fourni le devis le plus complet.

**Vote : Abstention : 2**

**Contre : 0**

**Pour : 6**

## **QUESTIONS DIVERSES**

La réunion concernant la maison 2 rue du Pavé a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'architecte des bâtiments de France maintient sa position à savoir pas de permis de démolir si le terrain n'est pas acquis par la commune.

Le maire explique au conseil que la location des salles n'est plus possible à cause de la circulation accrue du virus.

Demande de main-d'œuvre pour la décoration du village.

Les colis sont à distribuer, un planning a été prévu.

Le repas des anciens est annulé vue la conjoncture actuelle.

Fin de séance à 21h14

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.